



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

2026-19

Séance du 2 avril 2026 à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, doyen.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 35

**Ayant pris part à la
délibération : 35**

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAU, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle CALMET ROUSSEAU

Objet de la délibération : Élection du Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1, L. 5211-9,

Présidence de l'assemblée :

En sa qualité de doyen des membres présents du Conseil Communautaire, M. Claude ROQUES prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire, les dénombre et constate que la condition de quorum est remplie (35 Conseillers Communautaires présents). Il invite ensuite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président après avoir rappelé que ce dernier est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Nicolas LEGAY, en qualité d'assesseurs.

Appel à candidatures :

M. le Président enregistre la candidature de Mme Véronique MARAVAL et de M. Jean-Luc CANTALOUBE aux fonctions de Président de la Communauté de Communes.

Déroulement du premier tour de scrutin :

M. le Président invite chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier Conseiller Communautaire, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Luc CANTALOUBE	16	seize
Mme. Véronique MARAVAL	19	dix neuf

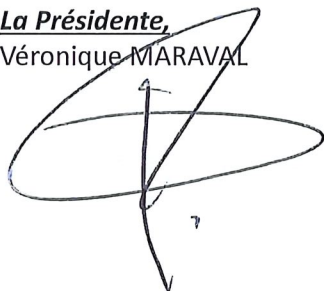
Proclamation de l'élection du Président :

Mme Véronique MARAVAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Présidente et immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,
Véronique MARAVAL



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,
Isabelle CALMET ROUSSEAUX